

Un employé musulman prétend qu'Hidalgo l'aurait discriminé en raison de sa religion !

écrit par Maxime | 11 juin 2019



"Fais du bien à Bertrand, il te le rendra en caguant"... ça marche aussi avec "Mohammed" ! Bref, un exemple de plus de la victimisation musulmane...

Voici une belle leçon à tirer pour les élus chantres du "vivre ensemble" à la sauce mondialiste.

Anne Hidalgo et son équipe se trouvent eux-mêmes accusés (à tort) de ne pas être assez conciliants avec les musulmans.

Pourtant, l'élue parisienne a souvent suscité les foudres des patriotes nationalistes de toutes obédiences.

<http://resistancerepublicaine.com/tag/hidalgo/>

Le désormais emblématique "ramadan à la mairie de Paris" restera dans les annales des raisons de hurler dans le camp des anti-Macron.

.

Eh bien figurez-vous que, pour certains, ces concessions dont la compatibilité avec la laïcité est tout à fait douteuse ne sont pas suffisantes...

Et de saisir par conséquent les tribunaux dans le cadre du désormais fameux "djihad judiciaire", celui consistant pour des musulmans à traîner en justice tous ceux qui ne font pas ce qu'ils veulent en se prétendant victimes de discrimination en tant que musulmans.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000038551775&fastReqId=158802876&fastPos=1>

.

Devant la cour (CAA) de Paris, le 1er avril dernier, cette stratégie de victimisation échoue.

Un agent de la mairie avait carrément exigé de la ville une protection fonctionnelle et plus de 40.000 euros dont 32 500 euros au titre du "préjudice moral" subi.

Il prétendait avoir été victime d'une discrimination salariale et d'un "harcèlement moral du fait de sa religion" depuis plusieurs années.

Panique à bord ! L'agent musulman reprochait à la mairie de ne pas l'avoir assez bien noté comme agent administratif, de ne pas lui avoir offert assez d'opportunités de faire des heures supplémentaires et de ne pas avoir augmenté assez ses primes de rendement. La cour de Paris estime cependant que rien ne permettait de dire qu'il était assez méritant pour prétendre à davantage...

.

Cette décision est d'ailleurs l'occasion de rappeler que la

laïcité n'impose pas d'octroyer des congés aux musulmans pour leurs fêtes dites "religieuses". En effet, pour les juges parisiens, *"en se bornant à invoquer le fait qu'un jour de congé le lendemain de l'Al Mawlid Annabaoui, fête religieuse célébrant la naissance du prophète Mahomet, lui a été refusé, M. C... n'établit pas l'existence d'une discrimination en raison de sa religion"*.

.

Voilà qui est très bien jugé. Cette affaire aurait-elle dessillé les yeux d'Anne Hidalgo ?

.

Christine Tasin nous expliquait que le ramadan était encore fêté à la mairie de Paris mais avec discrétion...

<http://resistancerepublicaine.com/2018/06/02/hidalgo-a-encore-fete-le-ramadan-a-la-mairie-de-paris-mais-en-se-cachant-cette-fois/>

Faut-il croire à un revirement du maire de Paris depuis les attentats parisiens ? Les critiques de ses opposants politiques quant aux rapports avec l'islam auraient-elles porté leurs fruits ?

.

Après tout, c'est bien la raison d'être du militantisme. Alors si, pour une fois, ça commençait à produire des effets, il conviendrait de s'en réjouir.

Excès d'optimisme ? Posture à l'approche des élections municipales ?

Toujours est-il permis d'espérer que même ceux qu'on croyait indécrottables finiront par revenir à de saines pratiques...